



Décision n° CODEP-CAE-2025-064814 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 22 octobre 2025 autorisant Electricité de France à exploiter l'aire de conteneurs chauds (ACC) du centre nucléaire de production d'électricité de Paluel (INB n^{os} 103, 104, 114 et 115)

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 10 novembre 1978 modifié autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Paluel dans le département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 3 avril 1981 modifié autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Paluel, dans le département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable de EDF transmise par courrier D53102024221 du 24 octobre 2024 ;

Vu le courrier ASN accusant réception de la demande référencé CODEP-CAE-2024-058546 du 24 octobre 2024 ;

Vu le courrier ASN de prorogation du délai d'instruction référencé CODEP-CAE-2024-025215 du 15 avril 2025,

Décide :

Article 1^{er}

Electricité de France (EDF), ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à exploiter une aire de conteneurs chauds (ACC) du centre nucléaire de production d'électricité de Paluel, dans les conditions prévues par sa demande du 24 octobre 2024 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à EDF et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 22 octobre 2025.

*Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de
radioprotection
et par délégation,*

Signé

Julien COLLET